



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 3 décembre 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel
Téléphone : 05 59 01 64 19
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : VM LET191940

Lettre recommandée avec A/R n°2C 117 473 1746 7

Monsieur,

Suite à votre courrier du 22 novembre, reçu le 26 novembre 2019, concernant des travaux au site de compensation environnementale du marais de Las Barrades à Guiche, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement de l'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer,
La cheffe du service Gestion Police de l'Eau,

Juliette Friedling

Copie : AFB, SGPE Guichet Unique et CLE Sage Adour Aval

Terega SA
Direction sécurité santé sûreté et
environnement
40 avenue de l'Europe
CS20522
64000 Pau